

Débat sur l'assistance médicale à la procréation
Conseil d'orientation ERERC – Orléans 10 janvier 2018

1. Thème retenu et questions mises au débat

« L'assistance médicale à la procréation. Faut-il l'étendre à des demandes sociétales ? »

2. Description de la manifestation

Cette manifestation a eu lieu l'après-midi, après une séance de travail.

Un mur de paroles (tableau) a été mis en place sur lequel les participants ont pu écrire librement et ont commencé à problématiser la question, mais sans échange oral.

Répartis ensuite en 2 groupes aléatoires, chaque groupe a listé alternativement les arguments en faveur d'une modification de la loi et ceux en faveur du *statu quo*, indépendamment des positions des participants.

Ces arguments ont ensuite été classés par types, séparés en arguments pour une modification ou pour un *statu quo*, puis affichés et présentés synthétiquement par un rapporteur à l'ensemble des participants.

Chaque participant a ensuite distribué 50 points sur l'ensemble des arguments affichés.

Il n'y a eu aucune publicité, étaient invités les membres du conseil d'orientation. 13 membres et collaborateurs de l'ERERC, professionnels de différents domaines en lien avec l'éthique.

La séance a été animée par M. Carboulec, auto-entrepreneur pour mener des débats publics et a duré 2h30.

3. Principales opinions évoquées, argumentaires présentés, propositions (2 à 3 pages)

1. En faveur d'une modification de la loi
 - a. Arguments

Liberté : La jouissance de ce droit individuel par des personnes qui en sont aujourd'hui privées et en font la demande, au titre de leur désir d'enfant, n'empêche, ni ne limite d'autres droits individuels. S'opposer à leur accès à cette technique existante et à leur droit de donner la vie serait s'opposer illégitimement à l'exercice de leur liberté.

Pragmatisme : La diversité des structures familiales est déjà une réalité en France et à l'étranger, il n'y a donc aucune raison contextuelle de s'opposer à l'accès à la PMA de toute femme. Il n'a pas été discuté de savoir si les participants étaient attachés à la mention « en âge de procréer ».

2. En faveur du *statu quo*
 - a. Arguments

Conséquentialisme général : Toute modification d'un statut existant a potentiellement des conséquences négatives, prévisibles ou non à ce jour, est-il légitime de prendre aujourd'hui ce risque ou doit-on être prudent, les personnes bénéficiaires de cette modification étant peu nombreuses ?

- b. Préoccupations associées

Conséquentialisme local : L'argumentation portait moins sur la modification de l'article, que sur le discours (droit à l'enfant, droit à la technique), les modalités (remboursement, marchandisation), l'opposition éventuelle ou effective à d'autres libertés individuelles (droit à connaître ses origines biologiques) ou collective (liberté de définir des principes communs au-delà des désirs individuels), qui accompagnent cette modification.

GPA : L'accroissement de la pression concernant la demande d'autorisation de la GPA a été cité, dans les 2 ateliers, comme conséquence envisagée en cas de modification de la loi. Elle l'a été exclusivement comme plaidant en faveur du *statu quo*. Associé au risque de marchandisation du corps, l'argument a globalement retenu l'attention.

3. Préoccupations ne donnant pas lieu à un positionnement clivé

Pénurie des dons : Il a été évoqué le risque de manquer de donneurs. Plusieurs propositions ont émergé : possibilité de prioriser les dons au profit des PMA dites thérapeutiques, possibilité de rémunérer le don, possibilité d'augmenter la publicité. Aucune n'a fait l'objet d'un consensus.

Remboursement de la PMA : Favorable au remboursement pour garantir un accès non discriminatoire d'un côté/ solidarité sociale réservée à la thérapeutique de l'autre. Il n'a pas été discuté de savoir si un couple de femme homosexuel rentrait ou non dans le cadre d'« infertilité d'un couple ».

4. Conclusion

1. Cadre d'interprétation

La phase de rendu et de notation a été très rapide par manque de temps.

Le panel n'est pas large et ce débat était surtout destiné à se donner quelques éléments réflexifs de départ et à expérimenter la méthodologie de l'éducation populaire dans le cadre des états-généraux.

Les pourcentages et les interprétations sont, de ce fait, à manier avec prudence.

2. Analyse des données

Peu de participant ont choisi d'attribuer la totalité de leurs points à des arguments unilatéraux.

Répartition des points en % tous arguments confondus			
	<i>Statu quo</i>	modification	Non attribué
% des points	30.7%	63.07%	6.15%

3. Hypothèses d'interprétation

Les différentes étapes de cette méthodologie est plutôt en faveur d'une modification du cadre législatif, cependant cela n'a jamais été clairement exprimé. On pourrait proposer l'hypothèse d'interprétation suivante :

On a noté que les arguments en faveur du *statu quo* ne portaient pas sur une critique de la modification elle-même, mais sur une incertitude quant à ses conséquences possibles. On peut donc penser que les positions ne sont pas aussi clivées qu'il y paraît si l'on regarde strictement l'élargissement de l'accès à la PMA et que le débat porte, en fait, sur l'importance que l'on accorde à toutes les conséquences telles que possible ouverture vers la GPA, pénurie de don, financement, ...

Les techniques d'éducation populaire employées ont permis la tenue de dialogues nuancés, ce qui amène à en valider l'usage dans le cadre des états-généraux. De l'avis des participants, l'intégration de nouveaux éléments de réflexion, appropriés comme pertinents, les a poussés à approfondir leurs points de vue, tout en se sentant libres de formuler leurs pensées et de faire valoir leurs convictions.